

Le Conseil Départemental de la Manche a mis en place un deuxième Programme d'Intérêt Général (PIG) de lutte contre la précarité énergétique en partenariat avec l'ANAH et l'Etat.

Grâce à ce dispositif, **des aides financières et techniques** sont apportées aux ménages les plus modestes pour leur permettre d'effectuer **des travaux de rénovation thermique dans leur logement** (isolation, chauffage ...) et ainsi diminuer leur facture énergétique. Les travaux devront permettre un gain énergétique d'au moins 25 % pour les propriétaires occupants et 35 % pour les logements locatifs.

Sur 3 ans, il est prévu de financer sous certaines conditions, des travaux d'amélioration des performances énergétiques des logements occupés par des propriétaires occupants ou des logements locatifs ainsi que l'ingénierie nécessaire à la réalisation des travaux pour **750 logements**. Le CDHAT a été chargé par le Conseil Départemental d'animer ce dispositif sur votre territoire, d'accompagner les porteurs de projets (cet accompagnement, pris en charge financièrement par le Conseil Départemental, ne fera l'objet d'aucune facturation) et d'organiser une permanence bimestrielle sur une grande majorité des anciens chefs-lieux de canton.

En accord entre le conseil départemental et la communauté de communes Coutances mer et bocage, des permanences sont assurées régulièrement au pôle de proximité de Saint-Malo-de-la-Lande

Pendant ces permanences, un chargé d'opération pourra conseiller et informer gratuitement et sans engagement les propriétaires souhaitant réaliser des travaux d'économies d'énergie, sur les conditions et les aides mobilisables : Aides de l'Anah, de l'Etat, du Conseil Départemental, le crédit d'impôts, l'éco-prêt à taux 0 ... pouvant atteindre sous certaines conditions et dans certains cas jusqu'à **80% des dépenses**.

**Pour toutes informations complémentaires, les propriétaires peuvent contacter en dehors des permanences les opérateurs au 02.33.75.64.24.**